

## SEANCE DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 5 avril 2011

N° 14

Date de la convocation :  
30/03/2011

Nombre de Membres :  
**8**

Présents :  
**6**

Votants :  
**5**

Le **cinq avril deux mil onze** à dix sept heures trente,

Le Comité de gestion, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Etaients présents :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, LINTILHAC, GIRARD-CARRABIN

Monsieur : SAMOYEAU

Absente excusées : Mesdames CAMAX et MASSON

Madame CABANILLAS a été élue secrétaire de séance.

### Compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2011 qui est approuvé à l'unanimité et signé.

### 1. Compte de gestion 2010 :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisé par le Receveur en poste à la Trésorerie d'Epône et que les résultats sont identiques au compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte de gestion 2010 établi par Monsieur le Receveur d'Epône.

### 2. Compte Administratif 2010 :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010, puis quitte la salle.

Le Conseil d'Administration, siégeant sous la Présidence de Madame PIOT, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte administratif 2010 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Total	Excédent 2009 reporté	Excédent final
Fonctionnement	3 025.92	7 320.80	4 294.88 €	1 298.02 €	5 592.90 €
	Dépenses	Recettes	Total	Report 2009	Déficit final
Investissement	13 658.32	12 677.53	- 980.79 €	- 3 677.53 €	- 4 658.32 €

**Affecte** le résultat au budget primitif 2011 de la façon suivante :

ARTICLE 001 report de déficit d'investissement	<b>- 4 658.32 euros</b>
ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	<b>4 658.32 euros</b>
ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement	<b>934.58 euros</b>

### **3. Préparation Budget Primitif 2011 :**

Monsieur le Président invite les membres à débattre afin de pouvoir finaliser la préparation du budget.

Sera prévu au budget :

- La classe découverte (12 583.07 €, 7 549.84 € à payer par les parents)
- Les dictionnaires (x12)
- Les jouets
- Un tapis pour la maternelle
- L'intervention d'ATM Informatique
- 2 ou 3 sorties scolaires
- 1 armoire pour la classe maternelle

Monsieur le Président annonce d'ores et déjà que cette année sera inscrit au budget le remboursement de la TVA des achats de 2009 soit un montant total de 861.19 €.

L'achat des manuels scolaires et le classeur pédagogique sera réalisé sur le budget de la commune.

L'achat de la table et des chaises pour la classe de Maternelle sera soit sur le budget de la commune, soit sur le budget de la Caisse des Ecoles (attente de la réponse de la Perception).

### **1. Questions diverses :**

Les membres sont favorables à remettre en place la demande de dons auprès de l'ensemble des Jumeauvillois. Un boitage va être effectué dans les prochaines semaines.

Le 1er avis de paiement pour la classe de découverte n'est toujours pas parvenu aux parents (retard dû à des problèmes administratifs).

Les membres font remarquer que les avis de paiement de la cantine arrivent de nouveau de façon irrégulière (2 mois en même temps).

M. SAMOYEAU explique que la contribution des parents pour la classe de découverte a augmenté à cause de la forte augmentation des sociétés prestataires et de la participation de la mairie qui est passée de 50% à 40%.

Un membre de la Caisse des Ecoles s'interroge sur le fait que la Coopérative scolaire est bénéficiaire d'environ 5000€ et que ce budget pourrait être alloué à une participation de la classe de découverte.

Un membre de la Caisse des Ecoles propose de réfléchir pour le financement de la prochaine classe de découverte qui pourrait être géré par la coopérative scolaire afin de faciliter les démarches administratives et ne plus avoir besoin de passer par l'intermédiaire de la Perception.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 18h50 heures.

Le Président